

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
Le Ministre
—

RECEVÉ

18 JUN 2008

457

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

16 JUIN 08 008639 CM

Monsieur le Président,

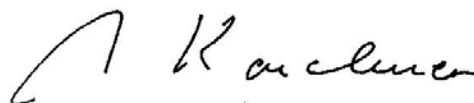
J'ai bien pris connaissance de votre lettre du 2 juin dernier par laquelle vous me faites part de vos réflexions à la suite de votre déplacement en Egypte. Vous appelez en particulier l'attention sur le trouble causé localement par les mesures de licenciement mises en œuvre au Centre culturel du Caire.

Je conviens avec vous que cette affaire doit maintenant trouver une issue honorable. Il en va en particulier de notre image dans ce pays, de notre réputation auprès de nos interlocuteurs locaux et aussi des devoirs qui sont les nôtres vis-à-vis de l'ensemble des personnels qui contribuent au rayonnement et à la diffusion de notre présence culturelle en Egypte.

Je souhaite que les difficultés qu'occasionne cette affaire de licenciement au Centre de Coopération Culturelle du Caire puissent être résolues rapidement. Il y a peut-être effectivement, comme vous l'évoquez vous-même dans votre lettre, d'autres solutions qu'un simple contentieux judiciaire. C'est d'ailleurs cette appréciation qui m'a conduit à demander à l'Inspection générale des Affaires étrangères de diligenter dans les tout prochains jours une mission sur place. Cette mission a reçu de ma part un mandat simple et clair : entendre toutes les parties et proposer les éléments d'une conciliation dont je suis sûr qu'elle peut être atteinte.

Vous pouvez être assuré que je veillerai, au Caire comme dans l'ensemble de nos postes, à ce que ce type de situation puisse trouver des solutions à travers un dialogue social serein.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Bernard KOUCHNER

Monsieur François NICOULLAUD
Président de l'ADFE
62 Bd Garibaldi
75015 PARIS